ABONNIMENT

L'IGHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 7 NOVEMBRE

POPULARITÉ

Dans le courrier hebdomadaire du Figaro, un abonné répend à une question qui avait été ainsi posée :

On cause beaucoup de l'impopularité de M. Casimir-Perier. Les Courriéristes vou-draient-ils chercher les remèdes ou même « les trucs » à l'aide desquels le Président pourrait ramener à lui la faveur publique?

Voici le remêde :

- « Ne pas répondre, c'est-à-dire laisser le champ libre à tous les journaux illustrés, portraits, croquis, charges, caricatures, pochades, albums et dessins en tous genres qui représentent le Président, sa famille et son entourage, en quelque posture ou tenne que ce soit, de quelques haillons qu'on l'affuble et quelques gestes ou grimaces qu'on lui prête.
- » Ne pas répondre, c'est-à-dire laisser librement se produire les imputations de toute nature, les cancans, les calomnies, les bourdes qui circulent dans la presse ou dans le public, sans en relever une seule, sans même paraître y prendre garde. Vous lâchez la police ou le Parquet contre un journaliste : le susdit journaliste ou soi-disant journaliste s'en tient les côtes et s'en frotte les mains, car il va pouvoir réveiller des bandes de chats qui dorment et lever un tas de lièvres auxquels personne ne songeait plus.
- » Yous craignez la presse? Allons donc! L'homme le plus populaire est celui autour duque! il se fait le plus de bruit, quelles que soient la nature et la qualité de ce bruit. Calomnies, injures, acclamations, sifflets, apothéoses, vociférations, quolibets, tout est bon, tout sert à le cuirasser et à lui bronzer la face. Et c'est là ce qui le rend populaire.
- » Et puis, croyez-vons que ce sont les journaux les plus violents et les gens criant le plus fort qui représentent l'opinion? Que faites-vous des gens qui se taisent, c'est-à-dire de l'immense majorité du public?
- » Je lis Drumont tous les jours, et je pouffais de rire en apprenant que le Prési lent s'est fait embrasser dans le bois de Boulogne par un pompier déguisé en belle-mère. Mais comment croire à cette fumisterie? Drumont lui-même y croit-in? Et quand, tous les matins, il reprochait au président Carnot son grand-père le régicide, se prenait-il lui-même au sérieux?
- » Et Rochefort? Celui-là est l'ennemi-né de tous les gouvernements passés, présents et à venir, quels qu'ils soient.
- » Il a toujours taillé, il taille et il taillera toujours contre eux sa terrible plume qui ne se repose jamais. J'ai retenu quelques vers d'un poème inédit où le boulangisme figure à titre d'épisode. Rochefort et Boulanger sont en scène, et c'est le premier qui parle:

Parbleu, mon brave, tu me plais, Dit le démolisseur d'empires; Je ne sais ce que tu désires, Ni si toi-même tu le sais. Tu l'ignores, j'en jurerais, Et c'est en quoi je te ressemble. Mais, en tous cas, il doit s'agir De quelque chose à démotir.

Démolis ce que bon te semble, N'importe qui, n'importe quoi, République, empereur on roi, Compère, je suis avec toi, Nous le démolirons ensemble.

« N'importe qui, n'importe quoi. » C'est bien cela. Mais on ne réussit pas toujours. Rochefort a pendant dix ans « débiné », avant

comme après son évasion, Gambetta qui lui avait envoyé vingt-einq mille francs ponr subvenir anx frais de cette évasion, sans arriver à le démo'ir, ni même à l'entamer d'une ligne, et, s'il a perforé l'Empire, c'est que l'Empire s'est avisé de lui répondre.

» Ne pas répondre, tel a été, en tout temps, le conseil immuable et juste d'Emile de Girardin. Il arrivera forcément que le public se blasera sur cette cuisine et que les ingrédients ordinaires ne suffiront plus. Il faudra doubler la dose. L'un dira que le Président s'entend avec Rothschild pour escamoter les lingots de la Banque; l'autre l'accusera de s'introduire nuitamment à la Salpétrière pour y violer des folles. Ce jour-là, n'en doutez pas, son nom sera devenu populaire et lui-même sera définitivement blindé. Il ne lui restera plus rien à craindre: Robur et æs triplex habebit. »

Chambre des Députés

Séance du mardi 6 novembre

Imterpellation au ministre de la guerre

M. Ch. Dupuy, président du Conseil, dépose un projet de loi tendant à ouvrir au ministre de l'intérieur nn crétit de 1,200,000 francs pour venir en aide aux victimes des orages et des inon lations dans le Nord, et demande l'urgence et le renvoi à la Commission du bu lget.

Le projet de loi est renvoyé à la Commission du budget.

- M. le président fait connaître qu'il a reçu de M. Le Hérissé une demande d'interpellation sur les mesures successives prises par M. le ministre de la guerre pendant l'intersession sur le recrutement et l'organisation de l'armée.
- M. Mézières, président de la commission de l'armée, dit que la commission n'a pas attendu le dépôt de cette interpellation pour se préoccuper de la question. Elle a délibéré et enteudu M. le ministre de la guerre.

La commission de l'armée demande que l'interpellation soit jointe à la discussion du budget de la guerre et que cette discussion vienne en tète de la discussion du budget.

M. Le Hérissé proteste contre cette demande de renvoi.

M. le général Mercier, ministre de la guerre, dit qu'il est aux ordres de la Chambre.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Le Hérissé rappelle que le 1er août 1891 le ministre de la guerre prononçait le renvoi anticipé d'une partie de la classe de 1891 et de la classe 1892. De tous les points du territoire s'élevèrent des protestations unanimes contre une mesure qui réduisait à l'état de squelette nos compagnies et nos escadrons.

Le 10 septembre, le ministre, ému par ces protestations, modifia ses instructions et décidait que 12,000 hommes seulement profiteraient de cette mesure ; il s'agit de savoir si ces mesures étaient légales et si elles étaient opportunes.

L'illégalité ne peut être contestée; pour que cette mesure put être prise, il aurait fallu : 4° qu'il y ent un excédent sous les drapeaux; 2° qu'une denxième portion du contingent ent été établie à l'avance.

M. le ministre dit que ce sont des raisons budgétaires qui l'ont amené à prendre ces mesures. Mais qui donc lui a jamais refusé pour l'armée les crédits nécessaires? Il y a des économies qui sont néfastes; en tout cas, ce n'est pas par une circulaire qu'on peut toucher à la loi de 1889.

M. le général Mercier, ministre de la guerre, soutient que la mesure qu'il a prise n'est pas illégale.

L'effectif, estcette année, supérieur de 14,000 hommes à celui de l'année précédente; dans ces conditions, la Chambre peut en toute sécurité envisager toutes les éventualités.

M. Le Hérissé dépose un ordre du jour ainsi conçn :

« La Chambre regrettant les mesures prises par M. le ministre de la guerre, passe à l'ordre du jour. »

Plusieurs membres demandent l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

Les jeux de Bourse

M. le vicomte d'Hugnes expose que l'on n'a que des indulgences pour la haute banque qui nous pille et qui nous leurre. On ne fait pas cossrer les auteurs de ces gredineries, pourquoi?

On a pu voir par certaines déclarations apportées par M. Rouvier, par M. Jules Roche, que certains de nos ministres engagent trop facilement les finances de la République. Le pouvoir de la finance internationale est plus fort que le pouvoir gouvernemental. Les finances soutiennent l'Etat, on l'a dit justement, comme la corde soutient le pendu.

L'affaire des réassurances générales est un des vols de la finance les plus scandaleux entre tons: elle fut lancée en juin 4879 par le baron juif Erlanger, officier de la Légion d'honneur qui s'aboucha avec les frères Berthier, banquiers, et avec le « Crédit général français ». On amorça des naïfs et des gogos; au bout de quatre ans, il n'y avait plus que des dettes dans la caisse de la société.

On apprit que plus de 6 millions avaient été donnés à la presse.

Pendant que les agriculteurs peinent et travaillent en se privant de tout, pendant que les ouvriers des villes ne peuvent plus arriver à trouver du travail, des cosmopolites, des juifs surtout introduisent le vol chez nous, jettent le trouble à la Bourse, spéculent et se placent audessus des lois. (Très bien! très bien! sur divers bancs.) Les tribunaux ne font pas toujours leur devoir.

Pour faire disparaître l'anarchie d'en bas il faut d'abord faire disparaître l'anarchie d'en haut. On commence à voir que la France a été mise sous le régime de la finance cosmopolite, des ces banquiers qui, venus pauvres de l'étranger, se sont gorgés à nos dépens.

M. le prési lent dit que l'orateur n'a le droit d'apporter à la tribune l'analyse de la fortune de personne.

M. d'Hugues continue: Les Rothschild ont fait leur fortune par les coups de bourse et les coups de force, leur fortune est un danger public, car elle a servi à subventionner l'anarchie.

M. le vicomte d'Hugues ajoute que le gouvernement veut frapper les biens des communautés religieuses, mais qu'il ne frappe pas les milliards de M. de Rothschild. Les juifs ont pris le tiers environ de la richesse totale de la France.

M. Poincaré, ministre des finances, répond à l'interpellation de M. d'Hagues. L'orateur a parlé, dit-il, de tout ou d'à peu près tout, hormis de son snjet, où l'on devait s'occuper de réassurances générales et des jeux de bourse; on a fait allusion au revolver et à de vieux procès.

L'orateur a dit aussi que le gouvernement défendrait la spéculation. Il la défendra en effet, si par spéculation on entend le jeu honorable des affaires.

Du reste, que M. d'Hugues se rassure et la Chambre avec lui. Le gouvernement tiendra la main à ce que la loi soit respectée et à ce que les articles 405 et 419 du Code pénal soient appliqués sans aucune exception de personnes.

Le débat ainsi clos par la réponse ministérielle, le président donne lecture de l'orde du jour de M. d'Hugues, dont voici les plus significatifs passages:

« La Chambre invite le gouvernement à secouer le joug de la haute banque cosmopolite, l'invite en outre à créer un tribunal spécial destiné à faire rendre gorge aux financiers cosmopolites, et passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour pur et simple étant accepté par le gouvernement, la priorité est demandée pour lui et accordée. Cet ordre du jour est voté à une grande majorité.

Demain jeudi, à 2 heures, séance publique.

INFORMATIONS

Les funérailles du Tsar

On annonce que la famille impériale quittera Livadia le 7 novembre, accompagnant le corps de l'empereur Alexandre. Elle arrivera à Moscou le 14 novembre. Le corps sera placé dans la cathédrale d'Arkhangelski, au Kremlin, où il restera au moins 24 heures, peut-être deux jours.

L'arrivée à Saint-Pétersbourg, qui dépendra de la longueur du séjour à Moscou, aura lieu entre le 43 et le 45 novembre. Le bruit court que l'empereur arriverait à Saint-Pétersbourg ces jours-ci, mais qu'il retournerait ensuite à Moscou pour accompagner de là, à Saint-Pétersbourg, le corps de son père.

Le cercueil de l'empereur est en bois de chêne et couvert entièrement d'or martelé. Il est orné de l'écusson de l'empire, en or massif, rattaché au cercueil par des franges d'or. Les supports du cercueil représentent des pattes de lion également en or.

L'intérieur est en cuivre, recouvert d'une étoffe de soie blanche capitonnée.

Le drap mortuaire est en brocart d'or avec bordure en hermine.

LES SIX OFFICIERS FRANÇAIS DÉSIGNÉS

Voici les noms des six officiers français qui représenteront la France aux obsèques d'A-lexandre III:

Le général Le Mouton de Boisdessre, chef d'état-major général ;

L'amiral Gervais ;

Le général baron de Sermet, commandant l'artillerie du cinquième corps d'armée;

Le général Berruyer, chef de la maison militaire de la présidence;

Le capitaine de frégate Germinet, attaché à la personne du Président de la République;

L'amiral Sallandrouze de Lamornais.

Le choix de ces six officiers, qui ont des titres différents à cette distinction, ne peut que bien être accueilli.

Les députés so'dats

Nous avons annoncé que M. Maxime Lecomte déposerait au Sénat une proposition de loi concernant les membres du Parlement soumis anx obligations militaires.

L'article unique de cette proposition est ainsi conçu :

« En temps de paix comme en temps de guerre, les membres du Sénat et de la Chambre des députés ne peuvent être mis à la disposition du ministre de la guerre et ne peuvent faire aucun service militaire pendant les sessions ordinaires et extraordinaires. »

Affaires de Madagascar

A l'ultimatum signifié au gouvernement Hova par notre envoyé extraordinaire, M. Le Myre de Vilers, le premier ministre a répondu qu'il ne se soumettrait qu'à la force. L'évacuation a lieu. Les communications télégraphiques sont supprimées entre Tananarive et Tamàtive.

La doyenne des Visitandines

La doyenue des Visitandines de France, la révérende mère Thérèse Charbonnel, vient de mourir dans la Drôme, au couvent de Romans, dont elle était depuis près d'un demi-siècle la supérieure.

Né en 1803, elle était entrée à la Visitation en 1825.

Suicide d'un aveugle

Nîmes, le 6 novembre. — M. Crémieux, ancien négociant, frère du député d'Uzès, s'est suicidé hier soir en se tirant un coup de revolver à la tempe; la mort a été instantanée. M. Crémieux, qui était àgé de 40 ans, laisse une veuve et cinq enfants. Il était depuis quelques années atteint de cécité; c'est à cette terrible infirmité qu'on attribue sa funeste détermination.

Duel entre sous-officiers

Deux sous-officiers du 7° hussards, à Niort, à la suite d'une querelle, sont allés sur le terrain pour se battre au sabre. Ils se sont précipités l'un sur l'autre et blessés simultanément.

L'un a reçu une longue estafilade commençant à l'épaule gauche, passant sur la poitrine pour finir à la cuisse droite.

L'autre a eu le bras droit coupéjusqu'à l'humérus. Leurs blessures sont graves. En cas de guérison, le second restera paralysé pour le reste de ses jours.

Violent incendie. — Sauvetage d'une jeune fille

Rouen, le 6 novembre. — Un violent incendie vient de détruire, la nuit dernière, le château de la Rence, appartenant à M. de Colombel.

Les pompiers n'ont pu arrêter le fléau.

Un sauvetage émonvant a été opéré: M¹¹e de Colombel, couchée au premier étage, eût été inévitablement brûlée sans l'intervention de courageux voisins qui l'ont descendue par la fenêtre, l'escalier étant en flammes.

Les pertes sont très importantes.

CHINE ET JAPON Propositions de paix

Pékin, 5 novembre. — Le gouvernement serait disposé à conclure la paix, moyennant l'indépendance de la Corée et une indemnité à fixer par les puissances.

La Chine demande, à ce propos. l'intervention des représentants des puissances, les quels sont disposés à recommander la lite proposition.

Le m'nistre de Chine à Londres a fait part de ce désir de son gouvernement au Foreign Office et il est parti pour Paris où il aura d'abord une entrevue avec le ministre des affaires étrangères et ensuite avec le Président de la République française.

BULLETIN FINANCIER

2 novembre 1894.

Après la séance d'hier, on ne pouvait gnère s'attendre à ce qui s'est passé anjourd'hui. L'hésitation paraissait être la note dominante du marché de nos rentes, mais après les premiers cours on a monté vigourensement et nos rentes ferment au plus haut.

Nos rentes ont été entraînées par la hausse des fonds étrangers. On a oublie la question de Madagascar et on a déjà oublié les reports chers

Le 3 0/0 de 101.97 1/2 s'avance à 102.27 1/2. Les actions de nos grands établissements de crédit sont en bonnes tendances. Le Cré il Foncier s'inscrit à 908.75. Le Crédit Lyonnais continue son mouvement à 770.

La Société Générale et le Comptoir national d'Escompte sont très fermes.

Nos grands chemins sont demandés.

La hausse est vive sur les fonds étrangers. L'Italien finit à 85 10. L'Extérieure est en grande avance à 72 1/8. Les fonds russes progressent également.

Bonne tenue des fonds ottomans. Les actions de la Compagnie des chemins de fer Orientaux sont demandés à 545.

L'obligation des Charbonnages de Sosnowice est l'objet de négociations actives à 485.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

VILLE DE SAUMUR

Emprunt de 500,000 francs

а 3 fr. 50 p. 100

Sur particuliers par voie de souscriptions publiques en deux émissions de 250,000 fr. chaeune.

1re ÉMISSION

La souscription de la première émission s'auvrira le samedi 10 novembre 1894, à 10 heures du matin, au Secrétariat de la Muirie, et se continuera les 12, 13, 14 et 15 novembre, de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

Poids et mesures

A la suite de plaintes nombreuses, M. le mi-

nistre du commerce et de l'industrie vient d'adresser des instroctions aux vérificateurs des poids et mesures pour empêcher la falsification de l'emploi du mêtre, portant d'un côté la division décimale et, de l'autre, les mêmes divisions (pouces et lignes).

Les vérificateurs devront saisir tons les mètres irréguliers qu'ils pourront rencontrer, soit dans les ateliers de labrication, soit dans le commerce, et dresser procès-verbal contre les contrevenants.

Nous ne saurions trop engager ceux de nos lecteurs qui vendent encore des mètres comportant la division en pouces et lignes, ou qui s'en servent dans l'exercice de leur profession, de s'en défaire sans plus tarder. Autrement, ils s'exposeraient à des poursuites et à une condamnation à une amen le de 11 à 15 francs, sans préjudice des frais.

Les tribunaux pourront même appliquer la peine d'emprisonnement, pen lant cinq jours au plus (Code pénal, art. 480, § 3).

Mouvement judicialre

Nous remarquons les nominations suivantes dans le dernier mouvement judiciaire :

M. Bernardeau, président du Tribunal de Segré, est nommé président du Tribunal de Mayenne;

M. Dorau, président du Tribunal de Mayenne, est nommé président du Tribunal de Segré.

BRON Réglement de compte

Avant-hier, Normand, roulier chez M. Davy, nainotier à Bron, avait une discussion avec son patron au sujet d'une quantité de blé que M. Davy jugeait de mauvaise qualité. Si vous me cherchez querelle, aurait dit Normand, je veux m'en aller. Réglons votre compte, répondit le

on ne s'entendit point et Normand refusa la

somme que lui offrait M. Davy. Alors, suivant sa plainte à la gen-larmerie de Montreuil-Bellay, le minotter lui détacha trois coups de poing dont l'un lui fendit la lêvre supérieure.

La domestique, interrogée lors de l'enquête, affirme n'avoir pas vu Davy porter la main sur son roulier. Et Davy affirme encore plus énergiquement qu'il n'a point frappé Normand et qu'il s'est contenté de le saisir par le bras pour le mettre à la porte.

DOUE - LA - FONTAINE

Vol d'une chienne

Vendredi dernier, M^{me} Lefrère, de Doué, constatait la disparition de sa chienne. En s'enquérant, elle apprit que l'animal avait été vu chez Cocherot, journalier, parti, le soir même, dans la direction de Martigné-Briand, pour travailler sur la ligne du chemin de fer d'Angers à Poitiers. Lo signalement de l'homme a été transmis aux environs par la gendarmerie de Doué.

DOUCES

Le 24 octobre dernier, le même Cocher temprinatait à Farseau, forgeron à Douces, une pi che pour aller travailler, soi-disant, sur la ligne de Saumur à Cholet. Quelque temps après, Farseau apprenait que Cocherot avait vendu sa pioche, pour trais francs, à un forgeron de Douces. Il porta plainte à la gendarmerie de Doué, mais le voleur était parti.

ble

me

hie

pli

ara

éla

501

sis

ho

lev

pre

pa

l'a

Bo

lor

ten

ble

cia

len

for

qu

De

sec

A

sit:

eta

pid

100

tra

str

vai

per

*(

Co

qu

p₀

qu

Cocherot a déja subi plusieurs condamnations. De plus, c'est un insoumis de la classe 1875.

ANGERS

Le vaccin du croup

Le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Dr Monprofit, a voté une somme de 1,000 fr. pour l'œuvre du vaccin du croup. M. le Maire explique que ces 1,000 fr. seront envoyés exclusivement à l'Institul Pasteur. Le comité, qui s'est réuni dimanche, a décidé de faire parvenir le montant total de la souscription ouverte à l'Institut Pasteur qui se chargera d'ici à deux mois de fournir le sérum dont on aura besoin.

Félicitons le Conseil municipal de ce vote. Il ne pouvait manquer lui aussi de s'associer, dans une large mesure, au grand acte de reconnaissance qui se manifeste dans toute la France et dans le monde entier à l'égard de l'Institut Pasteur.

Suite de la Souscription

Subvention du Conseil municipal	
d'Angers	1.000
M. le vicomte de Rochebouët,	
conseiller général	50
M. Bichon, conseiller général	100
M. Cointreau, juge au Tribunal de	
commerce d'Angers	100
Le général marquis d'Andigné	100

Nouveaux noms de rues

A l'occasion de l'arrivée du 6° régiment de génie à Angers, le Conseil municipal a voté les dénominations de rues suivantes :

Le boulevard Moirin s'appellera désormais avenue Vauban;

La rue Vigne-Ecole s'appellera rue du Sergent-Bobillot;

Enfin le nom du *général Bizot* est donné à la rue comprise entre le chemin d'Epluchard et la rue de l'Etenduère.

Tentalive de menrtre

Lundi, une tentative de meurtre a été commise à Saint-Léonard, près Augers.

Vers 4 heures du soir, le nommé Burel, journalier, chemin de la Maître-École, sortait de chez lui les habits ep désordre, la figure ensanglantée, un œil presque arraché. Il semblait ivre. M. le curé de Saint-Léonard qui l'aperçut accourut vers lui et le fit entrer dans une maison particulière où des soins lui furent donnés.

Feuilleton de «I Echo Saumurois •

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

Or, à cette beure, Philippe se demandait s'il ne valait pas mieux qu'il mourût, là, glorieusement. Que ferait-il désormais dans la vie? Un doute le tenaillait sous la forme d'un dilemne implacable. Lequel des deux avait raison: Hora ou Deshars? Si elle finissait par l'aimer, comme elle lui en avait donné l'espoir, la prédiction de son ami clairvoyant ne se réaliserait-elle pas? Cet amour ne serait-il pas la rnine de sa carrière d'officier de marine, d'homme qui a le droit de vouloir jouer noblement son rôle dans les actes de la patrie? Et si elle ne l'aimait jamais, l'avenir n'allait-il pas, derechef, se clore devant lui, puisque, comme il se l'était dit déjà, la gloire sans l'amour n'est rieu?

C'étaient là de bien sombres méditations, une préparation cruelle aux événement du lendemain.

Borsand passa, à plusienrs reprises, sa main fiévreuse sur son front brûlant. — Il devait à

son corps, en prévision des fatigues prochaines, de prendre quelques heures de repos. Il se décida donc à aller chercher sur sa couche un sommeil qui fuyait obstinément ses paupières.

Mais, comme il regagnait l'écoutille pour descendre dans la batterie, le yacht lui apparut, et, de nouveau saisi par la chère image, il s'accouda un instant pour le contempler.

La fenètre d'Hira était tonjours éclairée. Dans la unit de ses incertitudes cruelles, ce sabord lumineux apparaissait au lientenant de vaisseau comme une ét ille. Laquelle? Celle du honheur ou celle de la souffrance?

Elle avait une lueur calme, à peine agitée de ces scintillations irrégulières qui caractérisent les feux électriques. Per l'imagination, l'officier revoyait la jeune fille, non plus dans la surexcitation d'un enthousiasme transfigurant, telle qu'il l'avait vue, la veille, portant un vœu à la marine française, telle qu'il l'avait aperque, le jour mê le, à travers la fumée du bombardement, battant des mains avec transport, tonte à la violence de son émotion; — mais abandonnée aux langueurs du repos, étendue sur sa couche, sommeillant peut être dans la pullique nudité de sa jeunesse épanouie.

Mais a'ors pourquoi cette lumière? Si Hira

dormait, sa chambre devait être close, noire, comme tout le reste du navire. Veillait-elle? — Si elle veillait, quelles étaient ses pensées? — A quelles méditations pouvait bien s'arrèter l'esprit d'une femme dont le cœur se partageait entre les humains et les bêtes, qui aimait son chien et ses chats à peu près de la même façon qu'elle aimait sa nourrice, son parrain et son père? Une amère ironie sonnait des questions douloureuses aux orcilles de Philippe Borsand. Etait-ce bien à une telle créature qu'un homme de sa trempe pouvait songer au point de perdre pour elle le goût de toutes les nobles choses qui font l'honneur et le charme de l'existence?

Il ne répondait pas. Il était dans cet état de morne confusion qui suit les grandes secousses physiques et morales, où les idées se brouillent, s'enchevêtrent, et laissent l'âme accablée dans le triste désir de l'oubli, dans l'hébétude des facultés. Chacun de ses sens recevait ses impressions en désordre, sans coordination, sans synthèse. Son odorat aspirait les effluves salins, son ouïe percevait les sifflements de la brise dans les haubans et les étais, ses mains éprouvaient des contacts inattendus sur les bois, le fer et les cordages.

Seul, son ceil était attiré, fasciné par la tache lumineuse du yacht. Ce sabord était une prunelle qui le fouillait, en l'hypnotisant.

Oh! la voir! La revoir encore! Il revait de cette impossibilité qu'elle allait apparaître, lui jeter son sourire, lui envoyer un salut du bout de ses doigts roses, qui, la veille encore, avaient brûlé ses doigts à lui d'une pression inoubliable. Et, de plus en plus hallucine, il se surprenait comprimant sa poitrine, retenant un cri, un appel prêt à sortir de ses lèvres.

— Hura! Hira!

— Hira I Hira I

Soudain, Philippe se rejeta en arrière, secoué d'un brusque frisson.

La nuit venait de se faire autour de lui et sur son regard. La tache de lumière avait disparu.

Il se frotta les yeux; il ne révait plus. Le foyer électrique du yact avait interrompu son courant. La chambre d'Hira rentrait dans l'ombre.

C'était un fait bien naturel, d'ailleurs. Pourquoi s'en troublait-il comme d'un événement anormal? A bord de l'« Alcyone», comme à bord du « Colbert », il pouvait y avoir un moment, une minute où l'on couvrait les feux.

Or, tandis qu'il méditait, aussi soudainement

Feuilleton de «l'Echo Saumurois •

Burel raconta que les blessures qu'il portait au visage lui avaient été faites par sa domestique on pour mieux dire sa concubine, la fille Duchesne.

M. le commissaire de police du IVe arrondissement, prévenu, commença une enquête, pendant que, par ses ordres, on conduisait le blessé à l'hôpital, en raison de ses graves bles-

L'origine de l'affaire n'est qu'une simple querelle d'intérieur, comme il s'en produit sonvent entre Burel et sa domestique qui forment un ménage bien peu intéressant : avanthier, la fille Duchesne a été la plus forte, ou la plus habile, et, l'autre avant bu plus que de raison, elle est restée maîtresse du terrain.

Ils avaient fait fête une partie de la journée avec des amis qu'ils avaient amenés à leur habitation du chemin de la Maître-Ecole. Là, on avait encore vidé maintes bouteilles et les têtes étaient passablement échauffées.

Il s'ensuivit une discussion entre Burel et sa domestique, puis une rixe où celle-ci envoya son adversaire rouler dans la cheminée; saisissant alors une bouteille, elle la lui brisa sur la tèle, en le frappant avec un acharnement horrible.

Les amis de tout à l'heure, sortis pendant la scène, revinrent aux cris du blessé, le relevérent tout sanglant et le laissèrent sans se préoccuper de lui davantage.

La fille Duchesne a été arrêtée le soir même par la gendarmerie des Justices et a dû comparaître hier devant M. le procurent de la République. Elle est âgée de 22 ans et originaire de la Loire-Inférieure.

Quant aux blessures de Burel, on ne croit pas qu'elles soient dangereuses, et à moins de complications imprévues, on n'a aucune crainte sérieuse pour sa vie.

Tentative d'assassinat en chemin de fer

Le lieutenant-colonel Zimmer, attaché à l'état-major du 11e corps à Nantes, se trouvait l'avant-dernière nuit dans l'express venant de Bordeaux à Nantes.

Le train arrivait au Pallet (Loire-Inférieure) lorsque cet officier supérieur fut l'objet d'une tentative d'assassinat.

Un individu vêtu en civil se jeta sur lui et le blessa au cou avec un ras ir.

Dans la lutte, le lieutenant-colonel Zimmer a été blessé aux mains, mais peu grièvement.

L'individu, qui se trouvait seul avec l'officier supérieur, a réussi à s'enfuir. Son signalement a été donné à la police qui le recherche

Les motifs de cette tentative d'assassinat ne font auchu doute. M. le lieutenant-colonel Zimmer a eu affaire à un voleur. Celui-ci a essaye de le tuer pour le dévaliser ensuite.

Toute idée de vengeance doit être écartée.

L'officier crut percevoir, il perçut réellement

une agitation extraordinaire à bord du yacht.

Des hommes couraient sur le pont. En une

seconde, tous les feux avaient repris leur éclat.

A leur clarté, il vit passer des ombres. On vi-

sitait le navire de l'arrière à l'avant. Des fanaux

étaient promenés de ci de là. Dans ce défilé ra-

pide, un peu fantastique, il crut discerner

comme un blanc fantôme, une robe qui aurait

traverse de ses plis les lignes plus nettes des

Et des rumeurs indistinctes émanaient de ce

Puis, tout ce brait s'apaisa. Le yacht rentra

petit à petit dans le repos, et s'endormit défi-

nitivement sous le voile des ténèbres. - Sur le

Philippe quitta le pont, plein de trouble.

Confusément en lui se mouvait le sentiment

que la jeune fille venait d'échapper à quelque

grand péril. D'où lui venait cette idée fixe, en-

foncée comme un clou dans son cerveau? Il ne

pouvait pas plus l'expliquer qu'il ne s'expli-

Il se jela sur son lit. C'était une véritable

quait son malaise et son trouble précédents.

«Colbert», la cloche piquait minuit.

mouvement, attestant que ces apparitions vi-

structures masculines.

vaient et parlaient.

qu'elle s'était éteinte, la lumière se ralluma.

M. Zimmer est très estimé, aussi bien des soldats qu'il a commandés que de ses chefs.

Il est marié et père de deux charmantes sil-

La tentative d'assassinat dont il a été victime a causé une vive émotion à Nantes.

Etat Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 5 novembre. — Raymonde-Jeanne Mazé, rue d'Orléans, 3.

Le 6. - Albert Gendron, à l'Hospice.

Le 7. - René Valéry, rue des Ecuries.

MARIAGES

Le 6 novembre. - Auguste Beillaud, dornestique, à Longué, a épousé Angèle Charton, domestique, à Saumur.

Le 7. — Alfred-Louis-Eugène Eluard, pâtissier, a éponsé Joséphine-Marie-Augustine Lambault, sans profession, tous deux à Saumur.

Chambre Consultative des Arts et Hanufactures DE SAUMUR

Séance du samedi 27 octobre 1894

PROCÈS-VERBAL

La Chambre Consultative des Arts et Manuture de Saumur s'est réunie le samedi 27 octobre 1894, au lieu ordinaire de ses séances, sons la présidence de M. Achille Girard, président.

Etaient présents : MM. Sabatier, vice-président; Frenzer, Mignon, Forge, Goblet, Sourdeau, Bourguignon, secrétaire.

Le Président ouvre la séance.

Lecture du procès-v. rbal de la dernière réunion est donnée par le Secrétaire. Adopté sans observation.

L'ordre du jour comprend : la correspondance; les rapports de M. Sourdean, de M. Chapin et de M. Goblet; questions diverses.

Correspondance

1º Il est donné lecture de deux lettres de M. le Sous-Préfet, en date du 5 courant, la première réclamant le nom du membre désigné par la Chambre Consultative pour faire partie de la Commission de révision des listes électorales.

A cette lettre il a été répondu, le 6 courant, que M. Sabatier, vice-président, avait été désigné à l'unanimité.

La seconde lettre de M. le Sous-Préfet demandait le rapport adopté par la Chambre Consultative sur la question du tramway des Deux-Sevres devant relier Bressuire, Argenton-Château et Montreuil-Bellay.

Ce rapport a été remis aussitôt à la Sons-Présecture.

Le Président explique à la Chambre que la Commission nommée par M. le Préfet de Maineet-Loire, pour étudier la question de ce tramway, au point de vue des intérêts de notre dé-

veillée d'armes qui s'achevait pour lui. Le jour nouveau venait de naître, un grand jour entre tous, et dont le soleil éclairerait des exploits et des morts.

Un grand apaisement se sit dans l'âme de l'officier. A son insu, peut-ètre, une transformation s'opérait en lui. L'homme des concupiscences et des faiblesses terrestres s'effaçuit sans effort; le héros surgissait dans la religieuse sérénité de la mission qu'il allait accomplir, mission de terreur et de ruine pour l'ennemi, mission de réparation et de gloire pour la France!

Et, pendant ce temps, autour de lui, les marins dormaient, ses compagnons de luttes prochaines, oublieux. des dangers courus, aussi bien que des dangers à courir. Peut-être, eux aussi, dans leurs songes, embrassaient-ils des sœurs, des mères, des siancées, aux étreintes desquelles allait les arracher la réalité du ré-

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 6 Novembre 1894 400 3 0/0 amortissable.... 3 1/2. 407 40

partement, s'est rénni le 14 courant à l'hôtel de la Préfecture, à Angers, et adopté à l'unanimité les couclusions du rapport de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur, qui étaient, du reste, conformes à celles du Conseil général des Deux-Sèvres.

2º Les Chambres de Commerce de Rouen, Mi zamet et Nîmes ont adressé à la Chambre Consultative les réponses qu'elles ont faites an questionnaire de M. le Ministre des Finances, sur le projet d'impôts à établir sur les revenus commerciaux et industriels.

Ces réponses, comme celles de la Chambre Consultative, concluent toutes à l'abandon de ce projet et au maintien de l'impôt actuel des

Ces documents sont déposés au cabinet des Archives.

3º La société les Nautes a donné le 22 mai dernier, à l'hôtel Continental, son quatorzième banquet.

Un grand nombre de députés, de sénateurs et de conseillers généraux assistaient à ce banquet et beaucoup de discours, intéressant la navigation intérieure, ont été prononcés. Ces discours ont été imprimés et la Chambre Consultative en a reçu un exemplaire.

Le Président donne lecture à la réunion de celui qu'a prononcé M. Frêmy, de Chalonnes, conseiller général de Maine-et-Loire, sur la question de la navigation de la Loire.

Notre jeune conseiller général ne manque aucune occasion de relever cette malheureuse question de l'abandon de notre grand fleuve, source immense de richesses commerciales qui semble perdue au milieu d'une des plus riches contrées du monde.

La Chambre Consultative s'est trop occupée de cette question pour ne pas remercier M. Frémy des efforts qu'il fait pour arriver au rétablissement de la navigation de la Loire; elle émet le vœu que les Pouvoirs publics ne laissent pas plus longtemps cette grave question dans l'oubli.

4º Il s'est formé à Dunkerque une Société, l'Union commerciale de Dunkerque, dans le but d'examiner diverses questions commerciales, entre autres celle du colportage et des déballages sur les places publiques.

Le Président, qui a reçu les statuts de cette Société ainsi que les explications du but qu'elle poursuit, croit qu'il y a lieu d'examiner ces documents.

La Chambre Consultative, se rangeant à cet avis, renvoie à M. Mignon l'examen des pièces communiquées par la Société de Dunkerque et le charge d'en dresser un rapport s'il y a

5° M. le Président de la Chambre de Commerce d'Angers a adressé au Président de la Chambre Consultative une lettre en date du 10 courant, dans laquelle il est constaté qu'aucune communication officielle n'avait été faite aux journaux d'Angers ou de Saumur, relativement à l'ouverture de la ligne téléphonique d'Angers, Saumur, Tours, Paris; qu'alors la Chambre Consultative n'avait pas à reprocher à la Chambre de Commerce de n'avoir pas parlé de Saumur dans l'article publié par lesdits journaux, cet article n'ayant aucun carac-

En ce qui concerne la demande de transformation de la Chambre Consultative en Chambre de Commerce, la lettre de M. le Président de la Chambre de Commerce d'Angers dit: « qu'aucune décision n'a encore été prise, » qu'une commission de trois membres a été » nommée à l'effet d'examiner cette question

» et de faire un rapport à la prochaine séance; » que, dès que la Chambre de Commerce aura

» pris une délibération à ce sujet, elle adres-» sera une copie à la Chambre Consultative de

Par lettre en date du 11 courant, le Président a remercié M. le Président de la Chambre de Commerce d'Angers des explications qu'il a bien voulu lui donner.

Approuvé.

6º La Chambre de Commerce de Nantes a adressé un rapport sur le tarif commun des Compagnies de chemins de fer pour le transport des engrais. La Chambre Consultative renvoie l'examen de ce rapport à M. Sour-

7º Le Président annonce à la réunion que, dans sa séance du 46 courant, le Conseil municipal a voté une somme de cent-cinquante francs pour subvenir aux frais de la Chambre Consultative en 1894.

La Chambre Consultative adresse ses sincères remerciements au Conseil municipal.

8º M. le Député de Saumur, à la date du 19 courant, a adressé au Président une lettre dans laquelle il offre de faire des démarches près des Pouvoirs publics, relativement au vœu émis par la Chambre Consultative, dans sa dernière séance, sur la loi du sucrage des vins dont l'application n'est pas la même en Champagne et en Anjou.

Cette anomalie, relevée par M. Chapin, membre de la Chambre Consultative, a frappé notre député, qui s'ossre à appuyer le vœu, émis par la Chambre, tendant à une application plus égalitaire de la loi.

Le Président donne lecture de la réponse qu'il a adressée à M. le Député, dans laquelle il dit: « Nous ne pouvons que vous exprimer

- » notre reconnaissance pour toutes les démar-» ches que vous voudrez bien faire au nom
- » de notre Chambre Consultative, dans le but
- » d'obtenir la réalisation des vœux qu'elle » émet dans l'intérêt du commerce et des in-
- » dustries de l'arrondissement.
- » Nous croyons que la question du sucrage
- » des vins, en particulier, présente une iné-» gale application de la loi qu'on ne saurait
- » trop signaler aux Pouvoirs publics. Approuvé.

9º Par une lettre portant la date du 19 courant, M. le Sous-Préfet a demandé les noms des membres de la Chambre Consultative composant la série sortante en 1894.

La r'ponse, datée du 23 courant, donne à M. le Sous-Préfet la liste des noms qu'il réclame. La série des quatre membres dont le mandat est renouvenable en 1894 est ainsi composée:

MM. Sabatier, vice-président, Hutrel, Frenzer, Goblet.

A ce sujet, le Président rappelle à la réunion qu'aux dernières élections de 1892, une réunion publique avait été organisée par la Chambre Consultative et qu'un appel avait été fait aux électeurs pour leur soumettre le choix des candidats.

La Chambre décide qu'il sera procédé cette année, comme en 1892, à l'organisation d'une réunion publique des électeurs et que les noms des membres sortants seront proposés comme réélig bles. La date de cette réunion publique sera fixée à la prochaine séance de novembre.

(A suivre.)

Bulletin Météorologique du 7 Novembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre Thermomètre. Hier soir, à 5 h. Ce matin, à 8 h. Midi, au-dessus 120 762 m/m au-dessus 15º » m/m 6 m/m Hausse. Baisse. Température minima de la nuit au-dessus 9.

LA PARISIENNE Sa grâce naturelle et son charme vanté Font de la Parisienne une semme admirable ; Mais cette reine exquise est trois fois adorable, Quand le Congo parfume et fleurit sa beauté. J. de Réguiny, au savonnier Victor Vaissier.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste. Nº 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1er au 15 de chaque mois. Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix: 3 francs, soins compris EXTRACTION DE DENTS GRATIS

LONGUÉ, 2 novembre Blé-froment, l'hectolitre, 13 fr. - Seigle, 8 fr. - Orge, 10 fr. - Avoine, 8 fr. -Pommes de terre, le d.-d., 1 fr. - Foin, la charretée de 780 kilogr., 40 à 50 fr. — Paille, 25 28. — Pain, les 6 kilogr., 1 50. — Beurre, le 1/2 kil., 1 fr. — Œufs, la douzaine, 1 10. — Volailles, la couple, 3 à 6 fr.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

sering eur. L ecide de ouscrip char-Serun e vole,

Cocher

ices, its

H, sur h

e temps

for and

un for-

gendy.

ndama

d class

ition (

nme de

croup.

tli.

socier, de reoute h ard de

000 (

50

100 100 int de té les

rmais

Sernné à hard

OIII-

urel, riait enblait mar lon-

11de lui du re,

che

ша

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur. Maison de confiance la plus importante de la région rendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

La Maison ANDRIEUX, connue pour vendre Bon Marché, s'occope exclusivement de la Vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires, à des cond tions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros on dans n'importe quelle maison similaire - La Maison ANDRIEUX envoie à l'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits.

Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des coteaux de Saumur ROUGE, 35 c. le litre. — BLANC, 40 c — 26 pour 25. — Livraison à Domicile.

Tribunal de Commerce de Saumur

Liquidation judiciaire Chouteau

MM. les créanciers vérifiés et affir-més de la liquidation judiciaire Chouteau, des Rosiers, sont invités à reti-rer du greffe du Tribunal de commerce leur bordereau sur timbre et à se rendre, munis de ce titre, chez le syndic de la liquidation judiciaire, M. Doussain, rue des Basses-Perrières, 10, le samedi 17 novembre, à une heure et demie, pour toucher un dividende de 11 fr 270/0, et à se réunir le lundi 19 novembre, à 10 heures et demie, en la chambre du conseil, au Tribunal, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier, Moron.

Tribunal de Commerce de Saumur

Faillite Tinlet

Par jugement en date du 6 novem-bre 1894, le Tribunal de commerce de Saumur a homologué le compte du syndic dans la faillite du sieur Tinlet, marchand à Somloire, et déclaré le failli excusable.

Pour extrait, le greffier, Moron.

Etude de Me H: LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, nº 1.

D'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil de Saumur, le 9 août 1894, enregistré et signifié;

Entre: M. Joseph Jamin, serrurier, demeurant à Saumur, Grande-Rue,

Et Mo Léontine-Félicité Daligault, lingère, son épouse; Il appert:

Que le divorce a été prononcé entre les époux Jamin-Daligault, au profit du sieur Jamin.

Pour extrait certifié sincère et véritable par l'avoué soussigné Saumur, le 6 novembre 1894.

LECOY.

Assistance judiciaire, décision du 9 mars

A LOUER IMBÉDIATEMENT Trois petits Logements

MATERIAL SAVEC GRANDS JARDINS

xic: Situés impasse du Chardonnet. S'adresser à M. CHAMBOURDON.

OCCASION

A VENDRE Très beau Coupé PRESQUE NEUF

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Siluée route de Rouen, 46, à la Croix-Verte.

Composée de 2 chambres au rez-de-chaussée, 2 chambres au 1er étage, mansarde et grenier, caves, can de Loire.

Fraichement restaurée.

Loyer annuel, 250 fr. S'a fresser à M. DELARUE, rue de la Fi lélité, 36, Sanmur.

VIN du D' YVON Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, prégare au vin d'Espagne.

Prix de la bout. : 3 fr. Pharmacie Normandine

DESCHAMPS Rue Saint-Jean, SAUMUR.

ON DEMANDE A ACHETER

Bon Porteseuille d'Assurances Incendie - Vie

S'adre-ser au bureau du journal.

CÉDER

Magasin Couronnes, Bijouterie Articles religieux

Conditions avantageuses.

S'adresser à M. COUHET, 20, rue du Portail-Louis, Saumur.

M. L. NEPVEU, de retour en France après 25 ans de séjour aux îles Britanniques, se tient à la disposition des personnes désirant commencer on continuer l'étude de la langue anglaise, soit pour le commerce, soit pour les examens. Traduction de documents et lettres de commerce. - Pont-Fouchard, Saumur.

AU CORDON BLEU

Placement de domest ques des deux sexes

VRAIS GENS DE MAISONS M^{me} ANNA

Rue du Puits-Tribouillet, 5 SAUMUR

Toute deman'e d'a resse ou de renseignements doit être accompagnée d'un timbre pour la répouse.

LIQUIDATION

Couronnes Funéraires, Bijouterie et Articles Religieux

25 0/0 de perte

COCHET, 20, rue du Portail-Louis, SAUMUR

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUS FORMATS CARTES D'ADRESSES ETIQUETTES PARCHEMIN Pr ENVOIS TÈTES DE LETTRES CIRCULAIRES - ENVELOPPES AVIS DE TRAITES - MANDATS REÇUS & BONS & SOUCHE PERFORÈS

REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL FAIRE-PART NAISSANCE CARTES DE VISITE AFFICHES - PROSPECTUS PROGRAMMES Pr FÈTES & SOIRÉES PRIX-COURANTS MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pr Baptêmes

Boîtes marraines satins et peluches

Boiles avec noms et initiales sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance

Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20

Demandez le Catalogne et l'Album de la collection des Boites avec initiales.

Établissement MAGÉ et

6, Rue des Boires, 3, Rue de la Chouetterie, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE Pour Noces, Banquets et Diners de famille.

Etant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une raste salle à manger et s lle de bal, et un riche salon de réception y attenant, salle de billard, vaste jardin. — On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de servire à volonté.

La maison se charge aussi des Repas de Noccs, Lunchs, en dehors de Saumur.

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT

Chocolats à prix réduits Menier, 1/2 kil. 1 60

1 60 Planteur,

De santé. -

1 60 Potin nº 3, -Cie Coloniale, -

— Le Délicieux, — - Mélange d'Amateurs, 50 et 90

Thé Cie Coloniale, la boite 2 80

Biscuits recommandés

la boîte » 65 Montbozon, Madeleines-Champagne, id. 4 30

Saumur, imprimerie Paul Godet.

1 20

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour 35 francs un COSTUME COMPLET drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.

Certifié par l'imprimeur soursigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel de-Ville de Saumur

LE MAIRE,

«Pr

relie

se n

gisla ordr

lant

Gues peut

laiss

lexiq

pour

ayanı

da m

colle

lance

dadir

Pr

lout à

deux sauvei Tiucer 6U 181